

Annexe 4.1 – Fiche théologique préparatoire pour adultes

Le pardon nous guérit

La quatrième étape du parcours de préparation aux sacrements du pardon et de l'eucharistie présente des thèmes fondamentaux pour le cheminement d'une ou d'un catholique. Cette fiche vous aidera à réfléchir sur ces thèmes afin de vous préparer à animer la rencontre avec les élèves.

Cette étape met en lumière le texte de l'Évangile dans lequel Jésus guérit un paralytique en lui pardonnant ses péchés. De ce texte, nous pouvons retenir deux éléments importants au sujet du sacrement du pardon.

1) Le péché est une blessure spirituelle que peut guérir Jésus.

Une blessure physique fait mal au corps et même à l'esprit; une blessure psychologique fait mal au cœur et peut même se répercuter sur le corps; ces blessures affectent notre manière d'être et de fonctionner jusqu'au moment où elles sont guéries.

Le péché, quant à lui, est une blessure spirituelle qui affecte notre relation avec Dieu, avec nous-mêmes et avec les autres jusqu'à ce que nous demandions le pardon et que nous le recevions. Cette blessure spirituelle peut aller jusqu'à la rupture et, par conséquent, exiger une réconciliation.

Comme nous l'avons défini dans ce programme, le péché est le choix de faire le mal, plus ou moins grave, en sachant que c'est mal. Un péché peut être une action, une parole, une pensée ou une omission (le bien que j'ai choisi de ne pas faire, sachant que c'était mal de ne pas le faire).

Nos péchés nous paralysent, comme l'homme dans cet Évangile : ils nous referment sur nous-mêmes, ils nous maintiennent captives et captifs du mal et nous ferment au bien, ils nous empêchent d'avancer sur le bon chemin, la conscience claire, puis ils entravent notre relation avec Dieu, avec les autres et avec nous-mêmes.

Puisque nous sommes libres de commettre le péché, nous sommes aussi libres de revenir vers Dieu pour lui demander pardon – Il ne nous forcera pas, mais Il nous attendra patiemment, les bras ouverts.

Dans l'Évangile, Jésus n'établit aucun lien entre le péché et la maladie ou les blessures physiques. Mais, la guérison des blessures physiques nous sert d'exemple pour comprendre la façon dont Dieu guérit aussi les conséquences du péché. En disant « Tes péchés sont pardonnés, lève-toi et marche », Jésus illustre au moyen d'une libération physique l'effet spirituel libérateur du pardon de Dieu.

2) Jésus pardonne les péchés.

Dans la longue tradition biblique qui précède Jésus, le pardon des péchés est compris comme un acte réservé uniquement à Dieu. Lorsque Jésus dit « Tes péchés sont pardonnés », il est en train de dire très clairement aux personnes qui l'entourent qu'il est, en fait, Dieu! C'est un scandale pour les experts de la religion de son temps. On pouvait accepter que Jésus guérisse un problème physique – plusieurs le faisaient à l'époque, et l'on y reconnaissait la grâce de Dieu. Mais, Jésus va plus loin et utilise cette occasion pour révéler son identité profonde.

Dieu seul peut pardonner les péchés; si Jésus le fait, c'est parce qu'il est Dieu. La guérison physique qu'il effectue alors en faveur du paralytique est le signe visible incontestable que son affirmation audacieuse n'est pas une déclaration gratuite : au contraire, comme il est capable de libérer cet homme physiquement, on peut croire qu'il peut libérer spirituellement les gens du péché.

Étant Dieu lui-même, il peut confier à d'autres le pouvoir de pardonner les péchés en son nom. C'est ce qu'il fait dans Jean 20,21, lorsqu'il confère aux apôtres ce pouvoir. Il institue ainsi le sacrement du pardon!

Les apôtres, leurs successeurs (évêques et prêtres) se transmettent depuis le pouvoir et le devoir de pardonner les péchés. C'est ainsi que les prêtres pratiquent ce ministère aujourd'hui, comme instruments du Christ, et c'est la raison pour laquelle nous devons rencontrer un prêtre pour recevoir le sacrement du pardon.

Dans l'étape 4, nous expliquons les quatre éléments constitutifs et irremplaçables du sacrement du pardon : s'il manque l'un ou l'autre des éléments ci-dessous, le sacrement est invalide. Il y a trois actes que doit produire la personne qui se confesse (contrition, confession, pénitence); il y a un acte qui relève du prêtre (l'absolution).

1. La contrition

La contrition est le regret sincère d'avoir péché, d'avoir commis le mal, d'avoir refusé de suivre la voie de Dieu; elle requiert le désir de demander pardon et de se convertir, ce qui veut dire changer de conduite. La contrition est une attitude souvent provoquée par la réflexion sur notre agir à la lumière de l'Évangile. Est-ce que je vis et agis comme Dieu me le demande? Les 10 commandements et les Béatitudes sont les guides par excellence pour examiner la distance entre le projet de Dieu pour notre vie et la réalité défailante de nos choix quotidiens. Cela dit, nous pouvons aussi être interpellées et interpelés par d'autres passages bibliques, le contraste entre la vie des saints et la nôtre, une parole évangélique d'un prêtre ou d'une autre personne.

Une lecture régulière de la Parole de Dieu cultive en nous la connaissance du bien véritable; elle nous alerte quant aux occasions où nous refusons de l'implanter en nous et dans le monde, et où nous avons besoin de demander pardon. L'examen de conscience est un outil indispensable pour découvrir honnêtement les péchés à confesser, pour découvrir la distance entre les attentes de Dieu et nos pauvres réponses.

2. La confession

La confession est le moment où nous rencontrons un prêtre et où nous reconnaissons et exprimons extérieurement nos péchés à Dieu à travers lui pour demander pardon. C'est un vrai dialogue où nous exposons nos péchés, nos ruptures, nos faiblesses et nos imperfections afin que Dieu puisse les guérir, nous en libérer, nous rétablir dans son amitié, nous relancer dans un meilleur chemin. Comme le médecin ne peut soigner une personne si elle ne lui expose pas les symptômes de sa maladie, le prêtre ne peut pardonner les péchés s'il ne les connaît pas. Le prêtre écoute attentivement et peut nous donner des conseils. Il nous demande de faire une action positive (une pénitence) qui exprime notre volonté réelle d'emprunter le chemin de la vie.

3. L'absolution

Au nom de Dieu, dont il est l'instrument, le prêtre pardonne les péchés. Ce moment s'appelle l'absolution, ce qui veut dire « délier » ou « dénouer ». Nous ne sommes plus retenues et retenus, attachées et attachés par nos péchés! Le prêtre donne l'absolution en disant : « Que Dieu, notre Père, vous montre sa miséricorde! Par la mort et la résurrection de son Fils, Il a réconcilié le monde avec Lui et a envoyé l'Esprit saint pour la rémission des péchés; par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix! Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés. » (D'autres formules sont utilisées avec les enfants pour aider leur compréhension.) L'absolution nous libère, nous allège, nous renouvelle. Nos péchés n'existent plus pour Dieu.

4. La pénitence

Au numéro 2, il a été question de la pénitence que nous donne le prêtre. Il ne s'agit pas d'une punition, mais plutôt d'une action positive (prière, acte de charité, etc.) qui manifeste notre décision de renouer avec Dieu et de renouveler notre relation avec lui en lui demandant de nous accompagner sur le chemin de la vie véritable. La pénitence peut aussi comporter une dimension de réparation si les péchés en question ont affecté d'autres personnes. Nous nous rappelons ainsi que nous ne pouvons pas nous convertir par nous-mêmes en comptant sur nos propres capacités et que nous avons besoin de l'aide de Dieu.

Pourquoi faut-il rencontrer un prêtre pour recevoir le sacrement du pardon?

C'est Dieu seul qui pardonne les péchés à travers ceux à qui Il confie cette mission par le sacrement de l'Ordre. Après sa résurrection, Jésus rejoint les apôtres enfermés au Cénacle. Il leur donne l'Esprit Saint et leur dit : « À qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus. » (Jn 21, 23)

Les apôtres ont ensuite confié cette mission à d'autres qu'ils ont consacrés pour prendre la relève. Ceux-ci sont les personnes que nous appelons les évêques. Les évêques, à leur tour, ordonnent des prêtres pour prendre part à cette mission. Ainsi, Dieu utilise l'évêque et le prêtre comme instrument pour offrir le pardon de manière personnelle et concrète, par ses oreilles, sa voix, sa présence physique. Le prêtre représente aussi toute la communauté de l'Église blessée par le péché. N'oublions pas que le prêtre lui-même a besoin de recourir à un autre prêtre pour le pardon de ses propres péchés : il peut pardonner les péchés du monde entier, sauf ceux d'une seule personne, lui-même!

Le prêtre est tenu au secret absolu sur ce qu'il a entendu dans une confession : il ne peut rien divulguer à personne.